

RÈGLEMENT INTÉRIEUR
Championnat de Martinique des Écoles & Collèges 2026
Phase individuelle

Article 1 – Organisation

La Ligue d’Échecs de la Martinique (LEM) organise la phase individuelle du Championnat des Écoles et Collèges 2026, le samedi 24 janvier 2026 à l’Institut Martiniquais du Sport (IMS) au Lamentin.

Article 2 – Participants

Ce championnat est ouvert aux joueurs licenciés A ou B et scolarisés en France de la maternelle à la 3^e, et ULIS.

Article 3 – Droits d’inscription

Le montant de l’inscription est de 8 euros.

Pour les joueurs qui ne sont pas encore licenciés, le coût de la licence obligatoire est de 3 euros supplémentaires.

Article 4 – Inscriptions et Participation

La date limite d’inscription obligatoire est fixée au vendredi 23 janvier.

Les inscriptions se font en remplissant le formulaire d’inscription en ligne.

Restauration possible (repas tiré du sac ou buvette légère payante).

Article 5 – Nombre de rondes et Cadence

Pour la catégorie Écoles, le tournoi se fait en 6 rondes à la cadence de 15 min + 5 seconde par coup.

Pour la catégorie Collège, le tournoi se fait en 7 rondes à la cadence de 15 min + 5 seconde par coup.

Article 6 – Horaires de jeu

Pointage et vérification des licences : de 8 h 00 à 9 h 00.

Rondes 1 à Ronde 4 : de 9 h 15 à 12 h 00.

Pause déjeuner de 12 h 00 à 13 h 30.

Rondes 5 à Ronde 7 : de 13 h 30 à 15 h 45.

Remise des prix : 16 h 00.

Article 7 – Règles de jeu

Les règles de jeu sont celles de la FIDE (Fédération Internationale Des Échecs).

L’article A5 concernant le jeu rapide s’applique pour l’ensemble du Championnat.

Les appariements se font au Système Suisse Intégral (sans protection de club, de familles...).

Délai forfait : Il est de 10 minutes à partir de l’annonce faite par l’arbitre au début de la ronde en cours.

* Tout joueur qui se présente passé ce délai est considéré comme forfait pour la ronde en cours. Il perd donc la partie.

* Il est considéré qu’un joueur absent sans en avoir notifié l’arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les appariements suivants aient été publiés.

Coup illégal : La partie est perdue **après le 2^e coup illégal achevé**.

Article 8 – Téléphones et appareils connectés

Les téléphones mobiles et tout autre moyen de communication (tablettes, montres connectées, etc.) ou d’analyse sont interdits dans la zone de jeu. Ils doivent être strictement et totalement éteints et non visibles sur la table de jeu.

Toute sonnerie, alarme ou vibration d’un quelconque appareil électronique provoque la perte immédiate de la partie pour le propriétaire de l’appareil.

Article 9 – Classement et départage

Le classement est individuel. Les joueurs sont classés selon le nombre de points de parties obtenu :

1 point (un gain) – 0,5 point (une nulle) – 0 point (une perte).

Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre :

1) le Buchholz tronqué - 2) le Buchholz - 3) le Cumulatif.

Est également établi, un classement par équipe des 8 meilleurs joueurs issus du même établissement (école ou collège) d'après le total de leurs points. Cette équipe est obligatoirement composée d'au minimum 2 filles et 2 garçons.

Article 10 – Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur, ou le conducteur des Blancs en cas de nullité, indique le résultat de la partie aux arbitres. Les joueurs rangent ensuite leurs pièces sur l'échiquier. L'absence de résultat donné aux arbitres peut être sanctionné d'un double forfait.

Article 11 – Prix

Des coupes, des médailles et des diplômes sont attribuées à la place.

Article 12 – Encadrement

Un responsable adulte devra encadrer et veiller à la sécurité des jeunes joueurs. L'organisateur et les arbitres pourront prendre toute mesure s'imposant pour maintenir le respect des règles de sécurité et de bonne conduite.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable de tout incident survenu en dehors de l'aire de jeu délimité.

Article 13 – Conduite des joueurs et des spectateurs

Les pendules doivent être manipulées calmement. Toute dégradation entraînera une sanction.

Pendant leur partie, il est interdit aux joueurs de quitter la zone de jeu (salle du tournoi) sans en informer l'arbitre.

Il importe d'éviter toute discussion ou toute lecture suspecte.

Il est interdit de commenter des parties en cours ou de les analyser dans la zone de jeu. Il est demandé de faire le moins de bruit possible pour ne pas déranger les autres parties en cours.

Les spectateurs ne sont pas admis dans la zone de jeu : un joueur qui a fini sa partie est considéré comme spectateur et doit quitter la zone de jeu, sauf si les arbitres l'autorisent à rester.

Il est interdit de manger et de fumer dans la zone de jeu.

Plus généralement, les joueurs sont tenus de respecter la Charte des Joueurs de la FFE et le code de l'Éthique de la FFE.

Article 14 – Arbitrage

Arbitre principal : Ludovic DIAMANT-BERGER (AFO1).

Arbitre adjoint : Sylvio PRUDENT (AFO1)

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'arbitre principal

DIAMANT-BERGER Ludovic

L'organisateur

Ligue d'Échecs de Martinique (LEM)